

INFO / ARBITRAGE N° 93 JANVIER 2012

Le lecteur est informé que l'Info Arbitrage est une lettre d'informations commentées dans le but de traiter des questions relatives à l'arbitrage. Il ne s'agit pas d'un organe destiné à notifier l'application des décisions. A cet effet, se référer au Manuel de l'Arbitre et à ses mises à jour dont publication est faite sur le site internet.

Sommaire

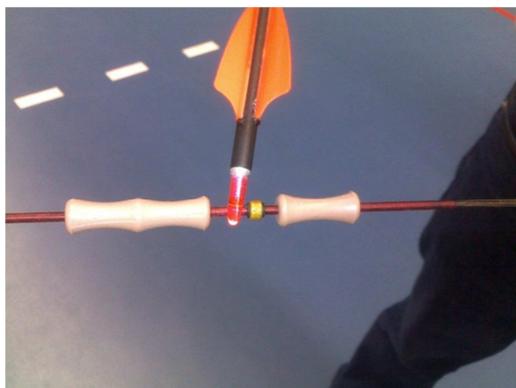
- | | |
|---|--|
| 1 - Constitution des équipes (FITA) | 7 - Position des blasons en salle |
| 2 - Protège-doigts | 8 - Organisation des phases éliminatoires et finales (FITA, Salle) |
| 3 - Arc Nu (BB) en Salle | 9 - Repère sur la butte de tir (FITA, Salle) |
| 4 - Réunion annuelle des arbitres | 10 - Nouveaux blasons trispots en salle à 18m |
| 5 - Fenêtre d'arc et marque de fabrique | 11 - Formation des arbitres |
| 6 - Poignée multicolore (arcs nus) | |

1. Constitution des équipes (FITA)

Pour effectuer le classement d'une équipe on prend le score des 3 meilleurs archers (ou 2 meilleurs pour une équipe mixte) issus de la phase de qualification. C'est cette composition d'équipe qui sera retenue par l'organisateur pour prendre part à la phase suivante de la compétition. Si le capitaine d'équipe veut effectuer un changement il doit notifier par écrit au DOS (Directeur des tirs) ou à l'arbitre responsable le changement de compétiteur(s) au moins 1 heure avant le début du tir. L'archer intégrant l'équipe doit avoir participé à la phase de qualification.

(Conseil de la W.A en date du 30 juin 2011)

2. Protège-doigts



Ce type de protège-doigts n'est pas autorisé lors de nos compétitions officielles, dans aucune discipline :

- FITA, Salle, Fédéral, Tir en campagne : il est interdit d'incorporer, sur la corde, un objet pour tendre, tenir ou lâcher la corde.
- Parcours Nature, 3D : un doigtier, un gant ou une palette (avec ou sans écarteur) sont autorisés.

3. Arc Nu (BB) en salle

Les archers tirant avec un Arc Nu (Bare Bow) peuvent tirer lors de nos compétitions en salle. Concernant cette division d'arc, l'équipement des compétiteurs pouvant être utilisé doit être conforme au règlement international du Tir en campagne et en particulier à l'article B.3.

4. Réunion annuelle des arbitres

La réunion annuelle des arbitres se déroulera les 14 et 15 avril à MARIGNANE (13 - Ligue de Provence), près de Marseille. Les ligues ont reçu les invitations à participer à cette assemblée. Le thème principal de travail sera, cette année, axé sur la formation des arbitres. Vous trouverez tous les renseignements pour vous inscrire sur le site de la FFTA : rubrique Règlementation Sportive - onglet Service règlementation du siège, tout en bas de la page.

5. Fenêtre d'arc et marque de fabrique



Les marques de fabrique, les inscriptions, la publicité des dessins sur la fenêtre d'arc sont autorisés, **uniquement pour les divisions arcs classiques et arcs à poulies.**

Dans les autres divisions, la marque de fabrique, la publicité et autres inscriptions ou dessins doivent être recouverts d'un matériau quelconque afin de ne pas être visualisés et permettre ainsi une aide à la visée.

6. Poignée multicolore (arcs nus)



En tir en campagne, il est précisé que les poignées multicolores sont autorisées (art B.3.1.1.1.).

Cependant, en Tir en Campagne ou en Nature/3D "l'enchevêtrement" des motifs et/ou des couleurs ne doit pas permettre d'établir des repères qui pourraient être considérés comme des aides à la visée.

7. Position des blasons en salle

Concernant les blasons de 40cm à 10 zones de score ou les blasons trispots triangulaires, le centre des blasons (ou spots) du haut doit se trouver à 162cm **maximum** du sol, le centre des blasons (ou spots) du bas à 100cm **minimum** du sol.

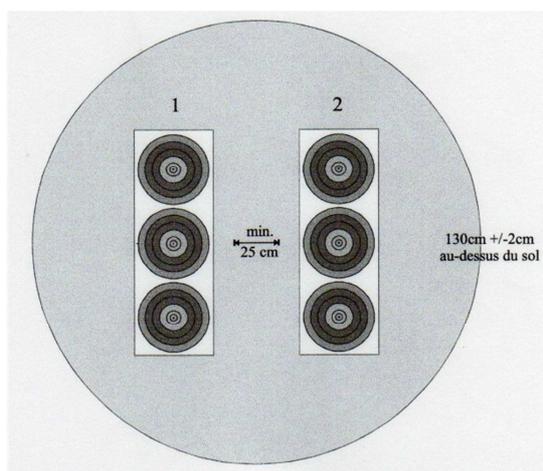
Sur ces hauteurs, il n'y a pas de tolérance. Une tolérance de +/- 2cm doit alors s'appliquer pour les hauteurs pour lesquelles il n'est pas spécifié un maximum et un minimum.

8. Organisation des phases éliminatoires et finales (FITA, Salle)

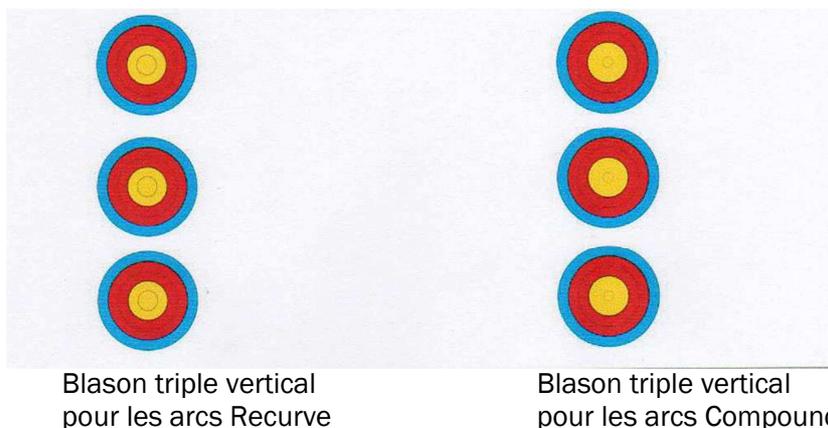
C'est bien à l'organisateur (greffe) et non pas aux arbitres que revient la charge d'organiser les matchs des phases éliminatoires et finales d'une compétition en utilisant le tableau de répartition adéquat des archers qualifiés. Les arbitres ont à contrôler le travail du greffe, mais ils peuvent également apporter une aide en cas de difficulté.

9. Repère sur la butte de tir (FITA, Salle)

Il n'est pas permis à un archer, lors des matchs, de placer un repère personnel au-dessus de son trispot pour, soit disant, reconnaître son blason. Par contre, les organisateurs sont tenus de numéroter les blasons comme le montre le croquis ci-dessous de l'annexe 3, 2^{ème} page (règlement international du tir en salle).



10. Nouveaux blasons trispots en salle à 18m



La W.A. (Fédération internationale) a décidé l'utilisation de nouveaux blasons trispots, verticaux ou triangulaires de 40cm en salle. L'un est spécifique pour les arcs classiques : il n'y a plus le "petit 10" des arcs à poulies. L'autre est spécifique pour les arcs à poulies : il n'y a plus le 10 des arcs classiques. Les blasons utilisés actuellement restent toujours valables, néanmoins ces nouveaux blasons pourront être utilisés, en France, à partir du 01/09/2012.

11. Formation des arbitres

L'article A;2.2.2. des règlements généraux stipule que les candidats arbitres reçus à leur examen sont arbitres stagiaires. A compter du 01/04/2012, ils deviendront arbitres fédéraux après une période probatoire au cours de laquelle ils auront à arbitrer, par option obtenue, 2 compétitions dont une en qualité d'arbitre responsable, sous la tutelle d'un arbitre fédéral avec rapport de ce dernier.